



Monsieur Henri DEMANGE  
Président de la Commission Particulière du Débat  
Public  
Projet de LGV Bordeaux Toulouse  
7, rue de Sébastopol  
31000 TOULOUSE

Objet : Contribution sur le projet de création  
d'une ligne à grande vitesse Bordeaux-Toulouse

Monsieur le Président,

Lors de son assemblée en date du 26 Septembre 2005, les membres du conseil municipal de Martillac ont appelé à se mobiliser contre le projet de création d'une ligne à grande vitesse (LGV) Bordeaux-Toulouse.

Je suis ainsi chargé, en tant que porte parole de nos administrés, de vous notifier la vive opposition de nos administrés à ce projet, opposition qui s'est traduite par une importante mobilisation citoyenne lors des manifestations organisées à l'initiative de la Commission nationale du débat public, de municipalités ou d'autres organismes.

- En effet,
- Le SYSDAU, instance de planification et d'aménagement de l'agglomération bordelaise, n'a jamais été consulté par RFF que ce soit dans le cadre d'une discussion préalable ou dans le cadre du débat public,
  - En raison des caractéristiques remarquables dont bénéficient les territoires traversés,
  - En raison de l'importance des enjeux liés au développement durable que nous nous sommes engagés à traiter dans un esprit de solidarité à l'échelle d'un territoire auquel nous souhaitons manifester tout notre attachement,
  - En raison des dommages importants que l'adoption d'un nouveau tracé occasionnerait immanquablement à ce territoire et à la population concernée par les projets de lignes (notamment dévalorisation du patrimoine et des biens, expropriations, nuisances sonores et visuelles),

je manifeste mon opposition à la réalisation de la Ligne à Grande Vitesse Bordeaux-Toulouse.

Je m'associe dans un esprit communautaire à la motion présentée par la Communauté de communes de Montesquieu et m'oppose donc à la destruction et à la défiguration inévitable de notre territoire par la LGV.

Je vous prie de bien vouloir, Monsieur le Président, notifier la présente contribution à la Commission nationale du débat public.

Espérant retenir votre attention sur ce dossier sensible,  
Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

A Martillac, le 16 Novembre 2005,  
Le Maire,  
Jean CLAVERIE

